



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Bureau du cabinet
Affaire suivie par : M^{me} Valérie JUNIET
Tél. : 02.37 27 70 34
Fax : 02 37 27 70 44
Mèl : valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr
C 556

Chartres, le **05 DEC. 2016**

LE PREFET
à
Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2017 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

**P.J. : Fiche FIPDR 2017 – axes prioritaires
Fiche sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles 2017
Fiche subvention vidéoprotection 2017
Formulaire de demande de subvention (CERFA 1256).**

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, publiée par circulaire du Premier Ministre en date du 4 juillet 2013.

I-Les priorités d'emploi au niveau national :

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) précise les actions éligibles au FIPD :

- la prévention des jeunes exposés à la délinquance (prévention de la récidive, en particulier les actions en matière d'insertion socioprofessionnelle, avec une approche de suivi individualisé) ;
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle, vidéoprotection).

Par ailleurs, le plan de stratégie nationale précise les territoires prioritaires concernés par le financement des actions de prévention de la délinquance (ZSP et quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Ces orientations demeurent prioritaires en 2017.

En outre, dans le cadre du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, un abondement des crédits FIPD permet de **soutenir les actions de prévention de la radicalisation.**



II-La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Les orientations locales inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 apportent un éclairage complémentaire afin de définir des actions concrètes répondant aux besoins locaux (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr).

Par ailleurs, face aux évènements de ces derniers mois, la **prévention de la radicalisation** devient un axe majeur.

III-Les modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Le taux de subvention applicable au titre du FIPD hors vidéoprotection ne peut dépasser 80 % du coût de chaque projet, mais la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherché systématiquement.

En effet, le FIPD permet d'impulser une dynamique au démarrage d'une action et un soutien financier le temps de finaliser la pérennisation.

Aussi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité peut être appliqué. Il convient, en conséquence, que les porteurs de projets recherchent dès à présent des partenariats et des cofinancements (à minima 50%).

Par ailleurs, les demandes de renouvellement de subvention qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (pages 6-1 à 6-3 du CERFA 1256) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées. L'évaluation de l'action doit comporter des données qualitatives et quantitatives relatives au public bénéficiaire. Sur le même principe, la demande de subvention devra proposer un dispositif d'évaluation.

Le formulaire devra être retourné une fois complété et accompagné des pièces justificatives (annexe 5 du formulaire) avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au **31 janvier 2017, délai de rigueur**.

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'État compétents seront requis.

La médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit sa forme, devra préciser la participation financière de l'État au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,**


Christophe LANTERI

Destinataires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES 3 rue Saint Jacques 28000 CHARTRES
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 37 rue des Murlins 45000 ORLEANS
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISPD
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE 9 rue Messe 28300 CHAMPHOL
DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 50 rue Gabriel Péri 28019 CHARTRES CEDEX
SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP) 15 rue de la Couronne 28000 CHARTRES
CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA) 35 avenue de la Paix 28300 LEVES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 5 bis avenue Marcel Proust CS 80062 28008 CHARTRES CEDEX
AVIEL 5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Coulombs 28000 CHARTRES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES
Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux
MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE
MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN
MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX
ACADEMIE DE BOXE CITOYENNE Maire de Quartier des Rochelles 10 rue Louis Barthou 28100 DREUX

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV) 11 rue Taine 75012 PARIS
FEDERATION ŒUVRES LAIQUES EURE-ET-LOIR (FOL 28) 10 avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS
MEDIACTION 35 rue de Malvoisine 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
COMPAGNIE MASQUARADES 37/39 allée du Closeau 93160 NOISY LE GRAND
ASSOCIATION LESSCALE 20 rue Albert Brossard 28100 LUCE
ASSOCIATION DIAGRAMA Chemin de Comteville 28100 DREUX
ASSOEDY 2 rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES
CIDFF 1 rue Saint Martin au Val Abbaye Saint Brice 28000 CHARTRES
CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
PLANNING FAMILIAL CSE de Mainvilliers 137 avenue de la résistance 28300 MAINVILLIERS
CESEL Hôtel Dieu 34 rue du docteur Maunoury BP 30 407 28018 CHARTRES Cedex
RADIO TROIS VALLEES (RTV) 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE DREUX FOOTBALL 14 place des Oriels 28100 DREUX
ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE SPORTIVE DU CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Centre de détention 28205 CHATEAUDUN
MOUVEMENT DU NID 39 rue Saint Marceau 45100 ORLEANS
AMITIE INTERNATIONALE DROUAISE 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES (CCMM) 3 rue Lespagnol 75020 PARIS

ASSOCIATION AFIDA 28A boulevard de l'Europe 28100 DREUX
ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS
CERCLE LAIQUE DE DREUX 19 rue Pastre 28100 DREUX
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TGI
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Mesdames les Déléguées du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDCSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État

